

● **Janvier 1694 :**

AN, 107 AP 118, Fonds Galliffet. Registre Canal de Craponne, 1682-1697.

11 janvier 1694 : Exposition, faite par l'aygadier, qu'à La Roque d'Anthéron, la Durance a fort endommagé les "dos d'âne" et fait une ouverture, à réparer incessamment.

● **Juillet 1694 :**

AN, 107 AP 118, Fonds Galliffet. Registre Canal de Craponne, 1682-1697.

29 juillet 1694 : Mention d'une grosse pluie à Aleins et Salon, mais peu à La Roque sur Durance [La Roque d'Anthéron].

Bien loin d'augmenter au canal, au contraire l'eau de la rivière diminue.

La pluie qui tomba "hier" à Sallon n'a pas grossi la Durance car il ne plut pas au-dessus de La Roque. Mais la pluie "du jourd'hier" a causé un grand désordre au canal du côté du pont à Allenc : arcades en ruines, tombées dans le canal ; une grande partie du terroir inondé.

● **Novembre 1694 :**

Bulletin archéologique d'Arles, 1890, p. 88.

15 novembre 1694 : Crue subite du Rhône à 3 heures du matin. Les barques du pont de Tarascon furent entraînées.

BM Arles, ms 706, Livre de raison de la famille Paris, d'Arles, fol 48

"Le 24 novembre 1694 a sy fort pleu que le Rosne a grossi extraordinairement, estant venu jusques sur le quay, ayant rompu au dessus de Fourques, du costé du Languedoc et encore de dessus, proche la cabane du pontanier, ayant encore rompu à la Rognouse [la Rougnouse] et à Montlong, au dessous du Baron [Albaron] et à d'autres endroits, en sorte que tout le terroir sembloit une mer. Fourques estoit tout à l'eau. A rompu les deux levadons du Tresbon qui sont celuy du Molin et celluy nouvellement fait depuis un an, de la Cavalerie, ayant emporté le pont de Tarascon et celluy d'Arles. La rivière entrant dans la ville tant à la porte de Rousse [Rousset] que autres endroits le long du quay".

ADBR, 10 H quater 1, Archives des Capucins de Tarascon, fol. 188

"Cette année 1694, le Rhône, grossi par les pluies continuelles et par un vent de mer qui en faisoient remonter les eaux bien avant dans ce fleuve et le faisoit grossir à tout moment, on vit enfin monter les eaux jusqu'au plus haut de toutes les chaussées, qui rompirent presque en même tems du côté de Beaucaire et au-dessus et au-dessous de Tarascon en divers endroits. L'eau se répandit d'abord dans tout le terroir avec une rapidité prodigieuse et nous eûmes jusqu'à trois piez et demi d'eau dans notre jardin. Il y en eut deux piez dans les bucheries et écuries mais elle ne monta pas jusques dans le bas du couvent que nous avons rebâti et élevé heureusement à ce dessein de trois ou quatre piez. Ce qui donna lieu de croire que les inondations ne nous ôteront jamais l'usage des officines basses de ce nouveau bâtiment puisque le Rhône qui flotoit sur le haut des chaussées ne pouvoit s'élever plus haut".

BM Arles, ms 227, Mémoires de Louis Pic d'Arles

Le Musée, n°1, 1873.

"On vit ici, les 24 et 25 novembre 1694, une fâcheuse inondation. Les pluies tombèrent les 14 et 15 du même mois ayant fait grossir extrêmement le Rhône, et les eaux ayant par leur

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



violente rapidité rompu le pont de bois qui était, comme je l'ai déjà remarqué, entre Beaucaire et Tarascon. Les 24 et 25 du courant, les pluies, qui avaient cessé pendant quelques jours, recommencèrent de nouveau à tomber avec tant de violence, que le fleuve en devint excessivement gros et, ne pouvant plus contenir en son sein une si prodigieuse quantité d'eau, il rompit la chaussée de Lansac proche de Tarascon, et celle de Boulbon, petit village voisin, de sorte que la grande quantité d'eau qui sortit de ces ruptures inonda le terroir de Trébon et celui du Plan du Bourg, et l'eau s'étendit jusqu'aux jardins les plus proches des murailles d'Arles. Une pareille inondation était arrivée les 15 et 16 du même mois l'an 1674. La Camargue fut exemptée pour cette fois d'un pareil dommage, mais dans cette dernière inondation, la chaussée qui est au-devant du village de Fourques n'ayant pas pu soutenir la force et le poids de l'eau, se rompit, et l'eau se répandit à cet endroit avec tant de violence, que presque toute l'île de Camargue en fut remplie. Et d'ailleurs, le vent soufflant avec une grande impétuosité fut si fort irriter et enfler la mer, que ses vagues vinrent jusqu'à trois lieues dans la terre ferme, ce que jamais homme vivant avait vu. Le ravage que ce submergement fit porta un grand préjudice aux habitants de la ville d'Arles. Quantité de personnes qui habitaient aux métairies proches de la mer furent noyées avec un grand nombre de toute sorte de bestiaux. La plus grande partie des digues et des chaussées furent rompues et abattues, plusieurs bâtiments ruinés, et la petite ville de Notre-Dame-de-la-Mer, autrement nommée les Saintes-Maries, fut à demi-submergée".

Le Musée, n°9, 1875

"Les fréquentes et continuelles pluies firent que le Rhône grossit d'une telle manière que depuis Saint-Gabriel jusques à la mer ce n'est qu'un Rhône passant sur les chaussées ; et tout Trinquetaille, Fourques, la Camargue, le Trébon, et le Plan du Bourg sont inondés ; et l'on va d'Arles à Montpellier en bateau ou à Magalone à travers des champs ; l'eau du petit Rhône a porté une barque dans les vignes d'Arles ; les habitants de Fourques se sont retirés au château dudit lieu ; rien au monde n'est plus horrible et plus déplorable".

AC Barbentane, BB 15, fol. 346v°, délibération du 12 juin 1695

Conseil de l'imposition qui considère que *"l'inondation arrivée au mois de novembre dernier a sablé la plus grande partie du territoire laquelle jointe à la rigueur de l'hyver dernier qui a tué presque tous les semés de cette année, d'ailleurs que les vers à soye ne randront rien la présante année".*

AC Boulbon, BB 18, délibération du 4 avril 1695

A Boulbon, l'herbe a été gatée *"par la rivière du Rhosne lhors de l'inondation arrivée le moys de novembre".*

AC Tarascon, BB 43, fol. 273v°, délibération du 3 décembre 1694

"Sur la fin du mois de novembre, la rivière du Rosne ayant extraordinairement grosy quelle serait rompu les chaussées a huict a dix endroicts estant entré dans la ville et inondé la plus grande partie d'icelle".

BM Avignon, ms 1518

Inondation considérée comme un inondation ordinaire, en comparaison avec l'inondation de 1674.

BM Avignon, ms 2394

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"Le 24 novembre 1694, le Rhône grossit si extraordinairement que les eaux entrèrent dans la ville, en sorte qu'on allait en divers quartiers par bateau avec des patrons pour les conduire, ce qui obligea les consuls de faire entrer plusieurs bateaux dans la ville et ils portent quantité de sacs pleins de pains qu'ils distribuent aux pauvres et nécessiteux de la ville, ce qui ne dura que trois ou quatre jours".

BM Avignon, ms 2464 et ms 5944

Inondation : le Rhône et la Durance débordent à Avignon et occasionnent une inondation proche de celle de 1679.

BM Arles, ms 402, Livre des assemblées du Corps de levaderie de La Corrège et Camargue Major (Assemblée du 5 décembre 1694).

Aux assemblées des levadiers de Corrège, on hésitait encore à prescrire des "reculats", faisant remarquer que les chaussées du corps ne s'étaient pas éboulées, à cause des pierres qu'on avait mises dans l'épaisseur. A Avignon, on compara cette crue à celle de 1679.

ADBR, 382 E 394, Livre de raison des Sagnier, notaires d'Eyragues

"Le 25 novembre 1694, Jean Sagnier estoit à Arles, fict un déluge que l'eau venet despuis Saint-Gabriel jusques proche Fonvieille et an venet du Rone à Fourque, les gent revenet sur ley couver, tout les gent des granges qui revenet et vinren à Arles dans la ville, les crotte estoint plaine, les gerbes se renversèrent. L'eau passé sur lou qué ou moin un pas le pon de Tharascon, s'en alla et empourta celluy d'Arles, l'eau passa soubz lou pon de Craud, le premier pon se voyet pas et le plus ou l'eau passé soubz les arcs. On creva la Durance appelé le vala de Craponne pour faire passer les gent sur le bort, il passé dau soubz ce pon autant comme au Ronne. La Camargue estoit toute plaine, l'eau venet quinze lieues a la ronde, la mer estoit courrassée, tout cella se joint ensemble dans la Camargue".

BM Arles, ms 783, Annales d'Arles, p. 515.

"Les eaux du Rhône s'élevèrent si fort le 25^e novembre 1694 que les chaussées rompirent. J'ay lu dans un manuscrit du temps qu'on alloit par bateaux de Tarascon jusques à la mer, que l'isle de Camargues étoit également couverte d'eau et qu'on alloit aussi d'Arles à Maguelone, en Languedoc, par bateaux à travers les champs. Il arriva ainsi que par la force des eaux du petit Rhône ayant emporté les chaussées, une barque de mer fut jettée dans les vignes près la chapelle Saint-Genest à Trinquetaille, que le pont à bateaux de Tarascon vint emporter celui d'Arles".

BM Arles, ms 491, p. 174 (P. Véran)

Inondation générale. La force des eaux qui se jetaient au port de Fourques dans la Camargue emporta un allège jusqu'à Trinquetaille, les eaux étant à 3 pouces au-dessus du quai.

BM Avignon, ms 2464, ms 5944.

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

Inondation le 25 novembre 1694 : le Rhône et la Durance débordent et occasionnent une inondation proche de celle de 1679.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

AC Arles, HH 3, fol. 72, Verbal de descente fait par le lieutenant général au siège d'Arles, le 16 décembre 1694.

Ce verbal de descente indique avec précision les dommages de l'inondation. C'est un document fondamental.

En Trébon, le pâturage d'hiver était entièrement perdu, le blé, à moitié. Les chaussées de Tarascon étaient encore ouvertes et l'eau coulait par la roubine du Vigueirat "sur de grandes étendues". Au Plan du Bourg, l'eau s'étendait de la ville au tènement de Beynes, à 3 lieues, sans exception. Sept tènements étaient inondés seulement dans les pâturages, "en situation basse". Les autres tènements étaient inondés des eaux du Rhône et de celles de la mer, "laquelle les grands vents du Levant, Midy et Labech firent élever d'une hauteur extraordinaire dans le dit mois de novembre dernier qu'il n'y a personne vivante qui l'ait vue si avant dans le terrain comme elle l'a fait". Dans les dix tènements inondés de cette partie, la plus grande partie des pâturages d'hiver était perdue, le quart des blés et le reste en danger de se perdre, "parce que les ouvertures faites aux chaussées des tènements de la Poucelete du Grand Passon et de Gouine, contenant environ cinquante cannes ne sont pas encore fermées". L'eau salée faisait périr le "germe des herbes". En Camargue, il y avait 870 cannes de chaussées ouvertes [1 740 mètres], à Fourques, au Clot Négadier et le long du grand Rhône et une quinzaine d'autres endroits. Une partie du terroir de Camargue avoisinant la mer avait été inondé par elle et on rapporta aux visiteurs qu'il s'était perdu beaucoup de bétail. D'ailleurs, ils n'avaient pas pu pénétrer à l'intérieur de la Camargue, devenue inaccessible.

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 5 décembre 1694, fol. 102-v°

"Par Monsieur le Maire gouverneur et viguier de lad. ville a esté proposé que la rivière du Rosne aiant extraordinairement débordé le vingt-cinq de ce mois jour de Sainte-Catherine, il se donna tous les mouvements possibles pour empêcher la dégradation des chaussées. Pour cet effet, il y a courut plusieurs fois avec autant d'abitans et de tarailhons qu'il peut ramasser et que Messieurs les consuls, avec beaucoup de soin, luy donarent et leur travail empêcha que lesd. chaussées ne feussent enportées aux endrois les plus périlleus qui sont ceux de Seuyan et de Saint-Denis. Mais la pluie et le vent furent sy impétueus qu'ils n'ont peu garantir lesd. chaussées aux endrois de l'encoule du jardin du Sr Genebies [?], de la terre des Srs Tourteau et Chamontin et de Mr de Legue, où la rivière a fait trois ouvertures, la fermeture desquelles étant de la dernière importance pour garantir la récolte prochaine. Cella l'a obligé d'aller avec un nombre d'abitans les plus intéressés de la communauté sur les lieux. Il a même prié Mr de Fumade [?], gentilhomme très califié et expérimenté, de les voir et de luy bailler un devis et prescrire de quelle manière lesd. ouvertures peuvent estre fermées, lequel a eu la bonté de dresser un devis qu'il expose présentement au conseil affin de justifier sa conduite et qu'il soit délibéré de quelle manière cette communauté peut éviter les malheur où elle est exposée par lesd. ouvertures.

Sur quoy, led sr maire gouverneur et viguier, ouï les oppinions, a exposé à l'assemblée les suites très malheureuses que les ouvertures causeront au terroir si elles demeuroint en l'estat où elles sont et le péril inévitable de l'entière récolte du terroir par l'irruption d'un second Rosne qui entrant par les ouvertures [ruinerait] à fons les terres dud. terroir et augmenteroit les frais de la fermeture des ouvertures d'une manière à réduire la communauté dans l'impossibilité de pouvoir les réparer et mettrait dans un danger évidant les salins de Pecays, ce qui est préjudiciable à l'interest de Sa Majesté et voulant esviter tous les périls evidants, il auroit représenté que dans cette malheure[use] conjoncture l'Assemblée devoit chercher les moiens les plus propres et les plus convenables pour se mettre à couvert de tous ses inconvenians, ce qui nous mettoit dans une nécessité absolue d'y faire travailler incessamment,

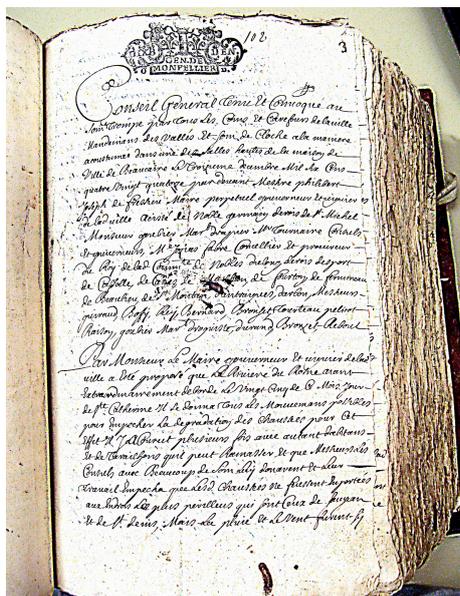
Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ce qui l'auroit obligé d'avoir recours aux personnes les plus expérimentées, et surtout à Mr Soumabre et de commencer son devis, et comme le fondement de ce travail est la permission de Monseigneur de Basville, intendant en cette province, sans laquelle on ne doit rien faire, l'assemblée doit incessamment luy députer pour luy faire cognoistre le malheureux estat où nous sommes réduits et la nécessité où nous sommes de commencer led. travail sans sa permission, le priant très humblement de vouloir agréer leur conduite, et autoriser ce qui a esté fait attendu la nécessité et ordonner qu'il y sera incessamment remedié, et cependant, comme led. Sr Maire veut autoriser et justifier sa conduite, il est d'avis que l'assemblée nomera des personnes intelligentes et d'une probité recogneue pour veiller aux réparations qui doivent se commencer, et qu'il sera nommé un bureau des mesmes personnes pour veillier à l'inspection dud. travail tant pour la solidité que pour le mesnagement de l'argent qu'on dit emprunter pour paier les ouvriers jusques à ce que M. de Basville en aie ordonné.

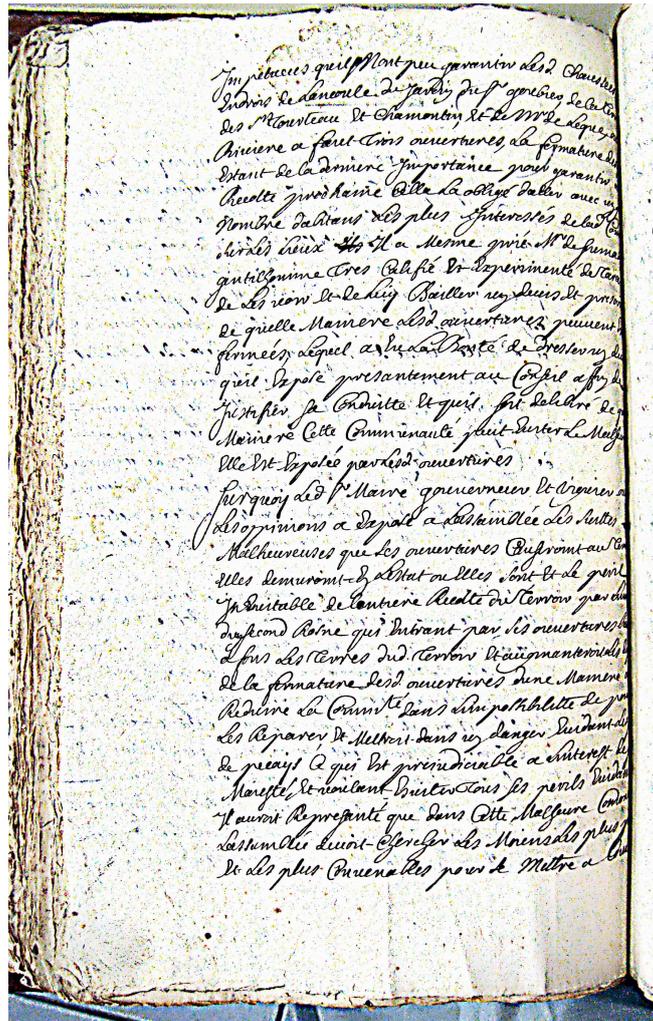
Sur quoy, led. M Fabre conseiller et procureur du Roy de lad. Communaut, a conclud que Mr le Maire sera prié d'incessamment aller informer Monseigneur l'Intendant du malheur de cette communauté. Que cependant, comme suivant le devis de Monsieur de Soumabre, lesd. chaussées peuvent estre fermées sur les mesmes ouvertures qui y ont esté faites, qu'incessamment il y sera travailhé avec le plus de monde et de diligence qu'il se pourra pour garantir et mettre à couvert la récolte. Qu'à ces fins, la communauté jettera les yeux sur des personnes de probité et intéressées pour l'inspection dud. travail et d'en tenir contorolle et régler le salaire des personnes qui y travailleront avec Mrs le Maire et consuls. Et l'assemblée opinant par rang et ordre et le Sr Dulong opinant le premier, a esté déduict qu'on empruntera la somme de deux mil livres pour commencer led. travail attendu la nécessité pressante, et nome pour l'inspection dud. travail, Mr de Maihan, Mr de Fermineau, Mr de Tieulay et de Roger père, Mr Torenteau, Mr Guilhan, Mr [...] et Mr Ray, et que Mr le Maire sera cependant prié de prandre la peine d'aler auprès de Monseigneur l'Intendant, pour l'informer du malheur de cette communauté et pour qu'il ait la bonté de luy permettre l'emprunt des sommes qui luy seront necessaires pour le fait susdit et autoriser led. emprunt.

Et tous les autres de l'assemblée ont esté de mesme sentiment que Monsieur Dulong sauf Mr Decanis et Mr Reboul qui ont esté d'avis qu'au préalable commencer led. travail, il sera demandé la permission à Monseigneur l'Intendant pour l'emprunt que pour le travail et ainsy conclud. Sur laquelle délibération Monsieur le Maire a interposé son décret et autorité judiciaire".



Photos du registre BB 30, fol. 102-v°

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



AC Beaucaire, DD 37, Inondation de novembre-décembre 1694 : mise en demeure des sieurs maire et consuls de Beaucaire par le seigneur comte de Leques concernant l'ouverture des chaussées, 9 avril 1696

"A la requeste de messire François de Chaumont, seigneur et comte de Leques et autres places, soit signifié par le premier huissier ou sergent requis aux sieurs maire et consuls de la ville de Beaucaire que la plus importante affaire de la communauté de lad. ville ou la vigilance desd. sieurs maire et consuls devoit surtout s'attacher à la conservation des chaussées que ladite communauté a fait faire pour empêcher les inondations de la rivière du Rosne, puisqu'une malheureuze speriance fait voir que cette communauté ne pert la récolte de son terroir que lorsque les chaussées sont emportées par lad. rivière. Ce mal est sy ressent que ledit sieur expozant perdit entièrement la récolte de l'année dernière de sa métherye où il avoit fait semer cinquante salmées de bled et presque toute celle de ses autres domaines, faute d'avoir esté faite une petite réparation à la chaussée qui est vis-à-vis de sa métérye où le Rosne fit une ouverture de plus de deux cens cannes de long dans le mois de novembre et décembre mil six cens nonante quatre et il fut très heureux que le bastimant de sad. méterye et tout ce qu'il y estoit dedans n'eut pas le même sort. Tous ces mots [maux] devoient faire sperer que lesdits sieurs maire et consuls auront plus besoin desd. chaussées et comme leur négligence continue que les domaines dud. seigneur conte sont expozés mesme dans de pareils plus évisdant en ce que l'ouverture des chaussées quy est vis-à-vis de sa métérye n'est

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

*pas fermée quoy qu'il se soit passé plus de dix-huit mois. Par cet acte, ledit seigneur conte de Leques somme et requiert lesd. sieurs maire et consuls de faire réparer lesd. chaussées et singullièrement l'ouverture qui est vis-à-vis de sa métérye qui est la plus dangereuse. Autrement leur protexte [leur proteste] de les rendre responsables en leur propre de la perte de ses récoltes et de tous les dépans, dommages et intérêts qu'il pourra souffrir et de tout ce que de droit peut protexter. A Beaucaire, ce neufviesme avril Mil VI^C nonante six.
Signé : François de Chaumont".*

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

21 novembre 1694 : Crue simultanée du Rhône et de la Durance.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur